TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX - AIPR (NIVEAU

TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX - AIPR (NIVEAU ENCADRANT)

Ref. SA443

A l'issue de la formation, les participants seront capables de réussir l'examen AIPR par QCM.

Durée :

1 jour dont 1 heure d'examen

Les participants et leur pré-requis :

e module correspond aux compétences attendues d'un salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et/ou technique des travaux. (Toute personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens, les chefs d'équipe, chefs de chantier et conducteurs de travaux).
Pré-requis : connaissance de la technologie des réseaux et connaissance de la règlementation DT-DICT.

Notre intervenant :

Formateur reconnu ayant suivi une formation et validation de compétences concepteur

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

180 € HT (216 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Connaître la règlementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs.
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
- Appréhender les missions de l'opérateur.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Remise d'une documentation pédagogique au format papier, alternance de présentation et de quizz.
Questions/réponses avec les participants, retour d'expérience.
Examen par QCM officiel en fin de formation (une tablette tactile sera mis à disposition individuellement pour chaque participant).
Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation.
Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- **Qu'est-ce que l'AIPR et présentation de la réforme anti-endommagement.**
- **L'analyse des statistiques d'accidentologie.**
- **Les dispositifs réglementaires :**
  - Contexte et enjeux de la réglementation.
  - Les objectifs de la réglementation.
- **Les obligations des différents acteurs :**
  - Les acteurs et leurs rôles.
  - Connaître ses missions.
- **Gestion et préparation du chantier :**

- Les déclarations obligatoires (DT et DICT).
- Les procédures mises en place et les différents régimes avec leurs délais.
- Les différentes classes de plan.
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques :
    - Les risques.
    - Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
    - Le marquage-piquetage.
    - La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques (DLI, DLVS, DLAP).

- **Travailler à proximité des réseaux :**

    - Anticiper les situations potentiellement dangereuses.
    - Les documents nécessaires sur un chantier.
    - Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
    - Les travaux sans tranchées.
    - Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux :
        - Recommandations et consignes de travail.
    - Que faire en cas d'endommagement (La règle des 4A).

- **Préparation à l'examen.**

Test théorique.
Evaluation sous forme de QCM officiel réalisée sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

- **Le guichet unique.**

- **Synthèse et bilan de la formation.**